

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 SEPTEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 26 septembre 2017, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Jean-Philippe Martin	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Jacques Hébert	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 13 par monsieur Jean François Delisle, maire.

**Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour**

279-09-2017

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1- Mandat à l'avocat

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

1. Mandat à l'avocat

280-09-2017

CONSIDÉRANT que l'avenant 3-AS a été signé le 6 septembre pour un montant de plus de 35 000 \$ à temps et matériel relativement à la rénovation du centre culturel et communautaire;

CONSIDÉRANT qu'aucune assemblée extraordinaire des membres du conseil n'a été convoquée;

CONSIDÉRANT qu'un écrit du MAMOT mentionne qu'aucun élu ou un maire ne peut s'engager auprès de l'entrepreneur sur un contrat ou la modification d'un contrat, sans l'aval des membres du Conseil;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le mandat octroyé à Me Daniel Goupil, de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour l'obtention d'un avis juridique relativement à la ratification d'un avenant dans le cadre de la rénovation du centre culturel et communautaire.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 SEPTEMBRE 2017**

Période de questions

Levée de l'assemblée

281-09-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 17 h 35.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la
Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office,
que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses
autorisées dans ce procès-verbal.**

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière, directrice générale**